

Commission des Finances

Date : 16.10.2018

Service : Département des finances et du logement

Sujet : PR-1310_Projet de budget 2019 de la Ville de Genève

Question 4 : Un-e commissaire demande des statistiques mises à jour et les rapports d'activités du fonds d'apprentissage.

Réponse : En pièces jointes :

- Le rapport d'activités pour les années 2016 - 2018,
- La synthèse du rapport d'activités 2017.

Fonds d'apprentissage

Éléments et chiffres clés à l'attention de la Commission des finances du Conseil municipal

I. Résumé

Le Fonds d'apprentissage a été lancé en septembre 2016, suite à l'acceptation par le Conseil municipal de l'initiative « Créons des places d'apprentissage pour nos enfants ».

Doté de CHF 1.5 million, le Fonds vise à soutenir financièrement les entreprises formatrices sises sur le territoire de la ville de Genève et à favoriser ainsi la création de places d'apprentissages. Il est mis en œuvre par le service Agenda 21 – Ville durable (A21).

Pour chaque nouveau contrat d'apprentissage conclu, le Fonds permet aux entreprises de bénéficier de :

- CHF 3'000.- pour un contrat CFC (certificat fédéral de capacité).
- CHF 5'000.- pour un contrat AFP (attestation de formation professionnelle).

Les entreprises qui touchent une allocation du Fonds peuvent également bénéficier du dispositif de coaching CLEF – Genève dispensé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

1. Années 2016-2017

Depuis son lancement, le Fonds a reçu, durant les années 2016-2017, 695 demandes d'allocation. Sur l'ensemble des demandes reçues, 449 demandes ont obtenu un soutien financier.

Le montant total des allocations versé en 2016 et 2017 a atteint CHF 1'409'000.

2. Année 2018

Au 20 septembre 2018, le Fonds a reçu 115 demandes. Sur l'ensemble des demandes traitées, 63 demandes ont obtenu un soutien financier, 16 ont été refusées et 36 sont en cours de traitement.

II. Communication et évaluation

1. Communication et relations publiques

Pour faire connaître le Fonds et ses modalités aux entreprises, les actions les plus importantes menées chaque année sont les suivantes :



- Courrier d'information aux entreprises sises en ville de Genève (environ 12'000 courriers), aux organisations économiques faitières, associations professionnelles et organismes de promotion économiques.
- Flyer du Fonds joint à l'envoi de la déclaration fiscale de la taxe professionnelle.

En partenariat avec l'OFPC :

- Présentation du Fonds lors des séances d'accueil des nouveaux formateurs et nouvelles formatrices (1 séance toutes les 3 semaines ; entre 60 et 70 personnes par séance), des commissions spécifiques de métiers (qui concernent les commissaires d'apprentissage), et des commissions de formation professionnelle de pôles (qui concernent les associations professionnelles).
- Flyer du Fonds joint à l'envoi de l'enquête annuelle de placement de l'OFPC.
- Depuis 2017, l'OFPC envoie un courriel rappelant les délais de soumission des demandes d'allocation à toutes les entreprises sises en ville de Genève ayant conclu un contrat d'apprentissage dans l'année en cours.
- Depuis 2018, l'OFPC joint un flyer du Fonds à chaque courrier transmettant aux entreprises sises en ville de Genève le contrat d'apprentissage approuvé par l'OFPC.

1.1. Actions 2018

- Outre les actions de communication usuelles, le 19 mars 2018, la Ville a organisé pour la première fois une rencontre avec les entreprises bénéficiaires du Fonds. 30 représentant-e-s d'entreprises et d'associations professionnelles étaient présent-e-s ce jour-là. A la grande satisfaction des participant-e-s, la rencontre a permis d'échanger avec les entreprises sur leurs besoins et attentes en tant qu'entreprises formatrices.
- Durant 2 mois (septembre-octobre 2018), la Ville a mandaté l'Espace Entreprise¹ pour mener une action pilote de porte-à-porte auprès des entreprises sises en ville de Genève et ayant l'autorisation de former. L'objectif est de leur faire connaître le Fonds et favoriser ainsi l'atteinte de ses objectifs, ainsi que créer une relation de proximité entre les entreprises et la Ville.

2. Evaluation du Fonds

Le service A21 a lancé en 2018 une première évaluation du Fonds afin de pouvoir :

- Détecter les éventuels points à améliorer concernant les aspects :
 - De communication et de relations avec les entreprises.
 - De processus et procédures du Fonds.
 - Règlementaires.

¹ L'Espace Entreprise est un centre de formation à la pratique professionnelle commerciale rattaché au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Il délivre des prestations variées à divers intervenants de l'économie publique. Les élèves-apprenti-e-s des écoles de commerce de Genève y effectuent des stages pour se former dans des conditions similaires à celles d'une entreprise. Plus d'information : <https://edu.ge.ch/site/espaceentreprise/>



- Ajuster le montant alloué au Fonds en fonction du nombre potentiel réel de places d'apprentissage qu'il peut soutenir au vu de son règlement.

L'évaluation, dont les résultats seront connus fin 2018, vise à mesurer le potentiel de développement du Fonds, en mesurant le nombre total de places d'apprentissage que le Fonds, sur la base de son règlement, aurait pu soutenir en 2016, respectivement 2017, comparé au nombre de places qu'il a effectivement soutenues.

Le mandataire, le bureau d'études Evaluanda, effectuera également 6 entretiens exploratoires avec des entreprises soutenues par le Fonds ou qui auraient pu bénéficier de son soutien. Ces entretiens permettront de dessiner les premières pistes pour mieux connaître les incitateurs et freins à faire appel au Fonds, ainsi que l'usage fait par les entreprises bénéficiaires de l'allocation reçue et de l'utilité générale du Fonds.

Cette évaluation anticipe celle demandée par le Conseil municipal après 3 ans d'exercice du Fonds, et en constitue la première étape. Elle permettra en outre d'ajuster en 2019 déjà le dispositif afin qu'il remplisse au mieux sa mission et que soit favorisée sa pérennisation.

III. Bilan 2017

Rapport d'activité 2017 complet disponible à l'adresse :

<http://bit.ly/RAFondsApprentissage2017>

1. L'essentiel

En 2017, le secrétariat du Fonds a reçu 406 demandes d'allocation émanant de 257 entreprises.

Sur l'ensemble des demandes :

- 280 ont obtenu un soutien financier (69% des demandes reçues).
- 118 ont été refusées (29% des demandes reçues).
- 8 demandes en cours d'examen ont été retirées par les entreprises pour divers motifs.

Le montant total des allocations versé en 2017 a ainsi atteint CHF 883'750.-.

En 2016 :

- Le Fonds a reçu 289 demandes d'allocations émanant de 181 entreprises.
- 169 demandes ont reçu un soutien financier (58% des demandes reçues).
- Le montant total des allocations versé en 2016 a atteint CHF 525'250.-

2. Demandes soutenues

En 2017, le Fonds d'apprentissage a soutenu 27.2% de l'ensemble des nouveaux contrats d'apprentissage conclus par une entreprise sise en ville de Genève. Cela correspond à 27.5% des contrats CFC conclus sur l'année et à 23.4% des contrats AFP.

Le Fonds a ainsi soutenu :

- 188 entreprises.
- 258 contrats CFC (92% des demandes acceptées).
- 22 contrats AFP (8% des demandes acceptées).

En 2016 : le Fonds a soutenu :

- 22.7% de l'ensemble des nouveaux contrats d'apprentissage conclus par une entreprise sise en ville de Genève (23.2% des contrats CFC ; 16.9% des contrats AFP).
- 119 entreprises.
- 159 contrats CFC (94% des demandes acceptées).
- 10 contrats AFP (6% des demandes acceptées).

3. CLEF – Genève en chiffres

En 2017, 28 entreprises bénéficiaires du Fonds ont indiqué avoir un intérêt pour le dispositif de coaching « Chèque label entreprise formatrice – Genève » (CLEF – Genève) dispensé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Après un premier contact avec l'OFPC, 3 d'entre elles ont finalement décidé de bénéficier du dispositif.

En 2016 :

- 30 entreprises ont indiqué avoir un intérêt pour CLEF – Genève.
- 3 d'entre elles ont finalement décidé de bénéficier du dispositif.

4. Profil des entreprises soutenues

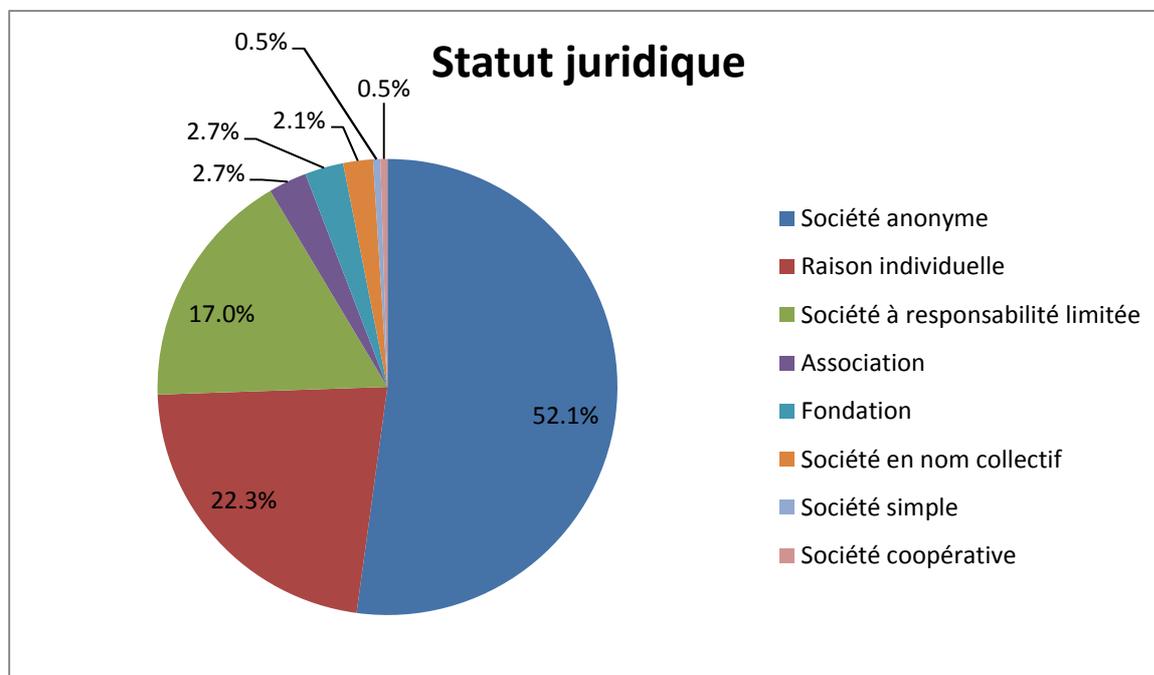
4.1. Synthèse

Les entreprises soutenues par le Fonds sont principalement :

- Des sociétés anonymes.
- Des entreprises actives dans le commerce et la réparation d'automobiles et motocycles.
- Des entreprises ayant moins de 10 employé-e-s en équivalent temps plein (ETP) travaillant en ville de Genève.
- Des entreprises qui forment entre 1 et 5 apprenti-e-s, la moitié de celles-ci n'en formant qu'un-e seul-e.

En 2016 : dans les grandes tendances, le profil des entreprises soutenues en 2016 est identique à celui des entreprises soutenues en 2017.

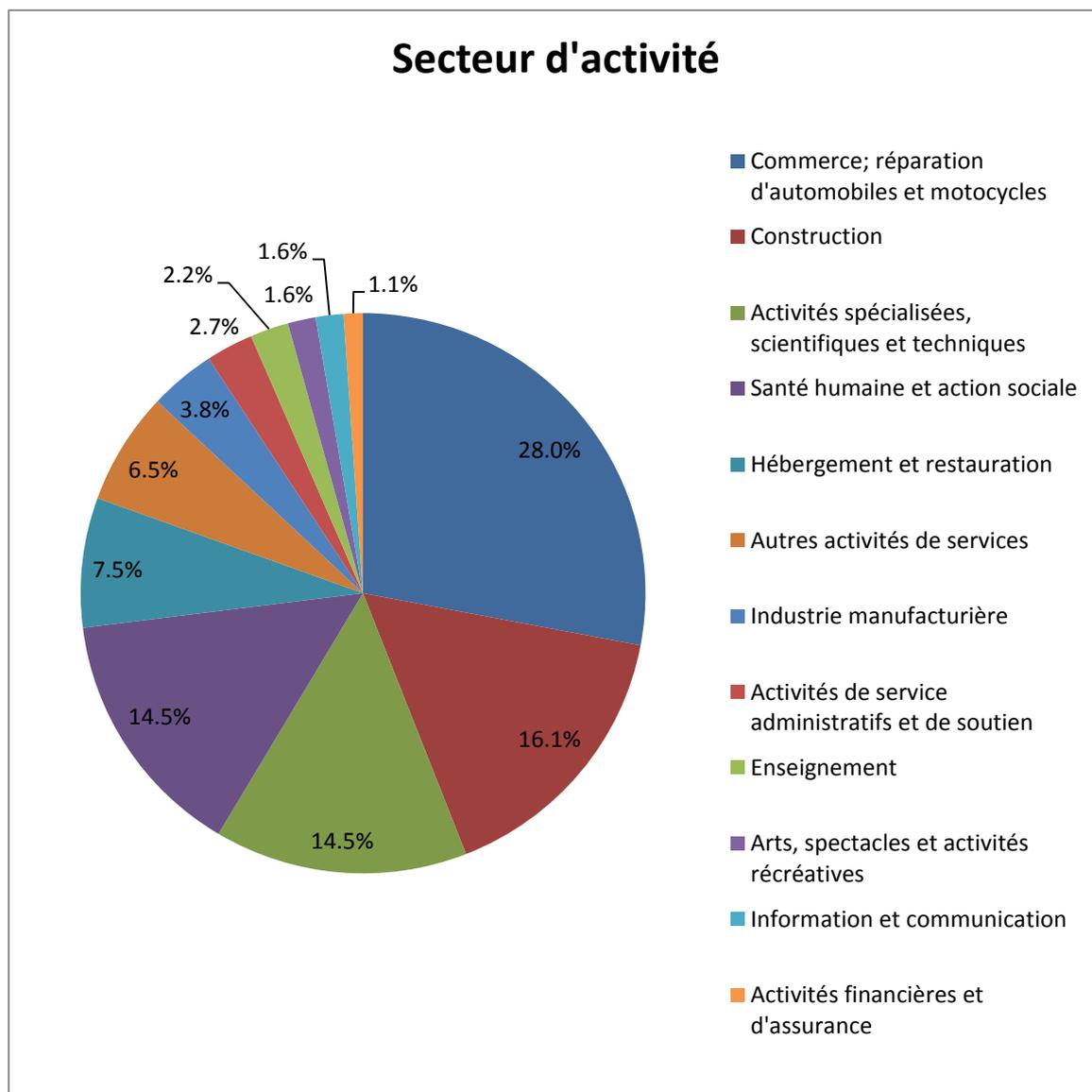
4.2. Statut juridique des entreprises soutenues



Sans surprise, et en conformité avec le tissu économique genevois, la grande majorité des entreprises soutenues par le Fonds sont des sociétés anonymes (SA), des raisons individuelles et des sociétés à responsabilité limitée (Sàrl).

Dans le détail, on constate que 52.1% des entreprises soutenues en 2017 étaient des SA. Quasiment un quart des entreprises bénéficiaires étaient des raisons individuelles (22.3%). Les Sàrl forment la dernière part importante d'entreprises soutenues par le Fonds (17%). Les autres formes juridiques ne représentent ensemble que 8.5% des entreprises soutenues.

4.3. Secteur d'activité des entreprises soutenues

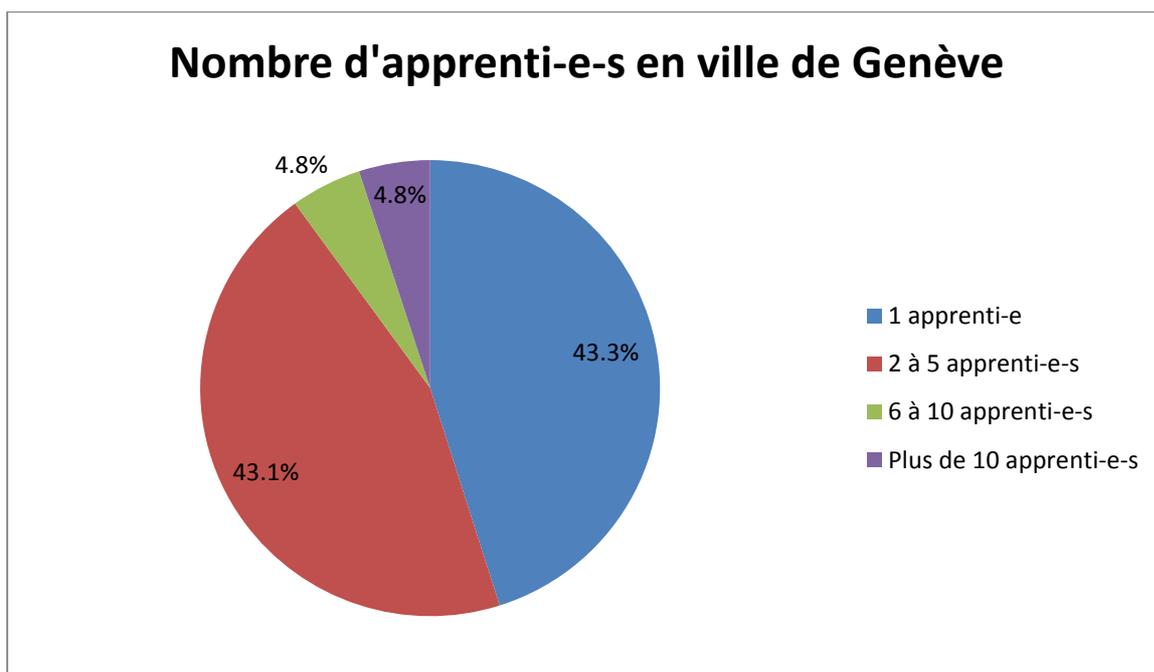
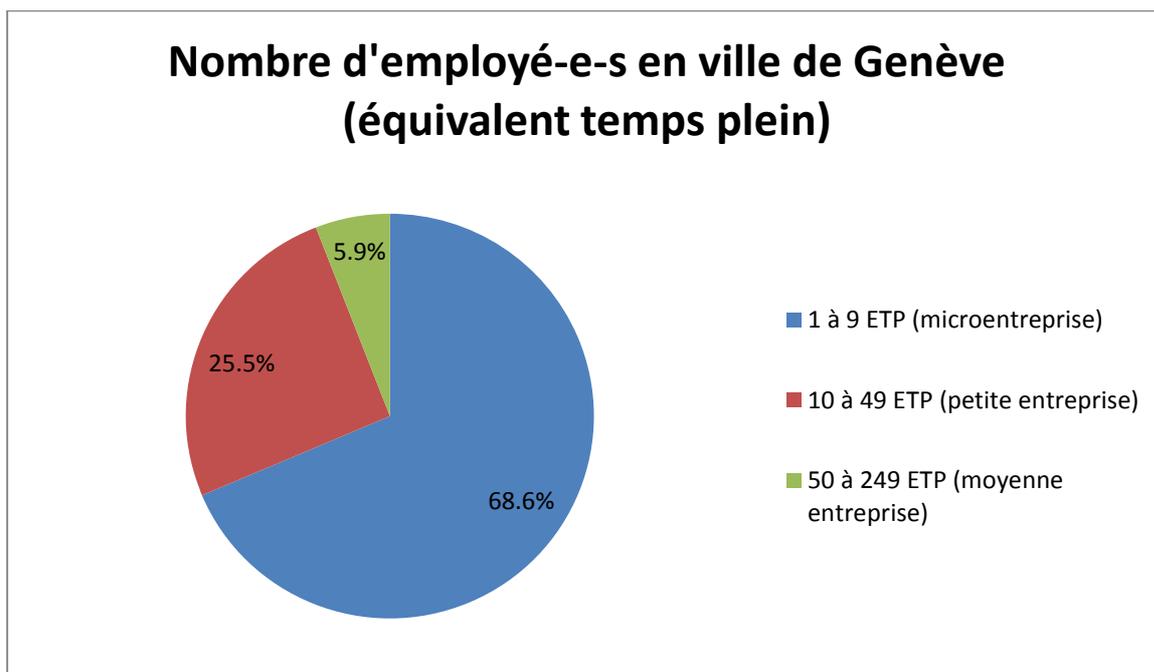


Les entreprises soutenues étaient actives dans 12 secteurs d'activité sur les 21 que recense la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008). Le secteur majoritaire est celui du commerce et de réparation d'automobiles et motocycles (28% des entreprises soutenues). Viennent ensuite, quasiment à proportion égale (environ 16%), les entreprises actives dans la construction, dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, et dans la santé humaine et l'action sociale. Les autres secteurs représentent chacun un faible nombre de demandes.

A l'exception du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, les secteurs les plus représentés parmi les entreprises soutenues par le Fonds reflètent bien leur

importance, au niveau national, en termes de taux de places d'apprentissage (part d'apprenti-e-s selon le secteur d'activité en proportion du nombre d'emplois). Ce sont également les secteurs qui forment le plus d'apprenti-e-s en ville de Genève.

4.4. Nombre d'employé-e-s et d'apprenti-e-s des entreprises soutenues





Le nombre d'employé-e-s en équivalent temps plein (ETP) et d'apprenti-e-s renseigné par les entreprises concerne uniquement celles et ceux travaillant en ville de Genève. Il ne reflète donc pas forcément le nombre total d'employé-e-s et d'apprenti-e-s de l'entreprise.

Cette réserve en tête, on constate que la très grande majorité des entreprises soutenues sont des microentreprises (1 à 9 ETP ; 68.6%), et qu'un peu plus d'un quart des entreprises bénéficiaires sont des petites entreprises (10 à 49 ETP ; 25.5%). On observe également qu'aucune grande entreprise (250 ETP et plus) n'a été soutenue en 2017.

Rappelons que dans une volonté de cibler son aide aux PME (moins de 250 ETP), la Ville de Genève a choisi de fixer comme condition à l'octroi d'une allocation d'avoir au minimum 10% du personnel qui soit constitué d'apprenti-e-s. Cela explique, en partie, la très forte proportion de microentreprises soutenues. Mais ce résultat est également lié au fait que les microentreprises constituent la très grande majorité des entreprises sises en ville de Genève.

La majorité des entreprises bénéficiaires étant des microentreprises, cela explique le fait que la plupart ne forment pas plus de 5 apprenti-e-s (86.4% des entreprises soutenues), et même que 43.3% d'entre elles n'en forment qu'un-e seul-e.



2017

Fonds d'apprentissage



VILLE DE
GENÈVE

PRÉSENTATION

Le Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève a été lancé en septembre 2016, suite à l'acceptation par le Conseil municipal de l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants».

Doté de CHF 1.5 million, ce Fonds vise à **soutenir financièrement les entreprises formatrices** sises sur le territoire de la ville de Genève et à **favoriser ainsi la création de places d'apprentissages**. Il est mis en œuvre par le service Agenda 21 – Ville durable.

Pour chaque nouveau contrat d'apprentissage conclu, le Fonds permet aux entreprises de bénéficier de :

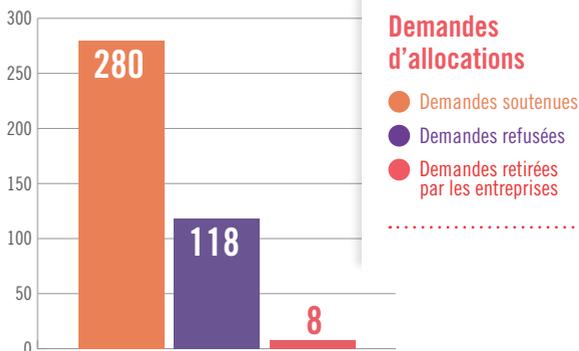
- ✓ **CHF 3'000.-** pour un contrat **CFC** (certificat fédéral de capacité).
- ✓ **CHF 5'000.-** pour un contrat **AFP** (attestation de formation professionnelle).

L'ESSENTIEL

En 2017, le secrétariat du Fonds a reçu 406 demandes d'allocation émanant de 257 entreprises. Le montant total des allocations versé a atteint CHF 883'750.-.

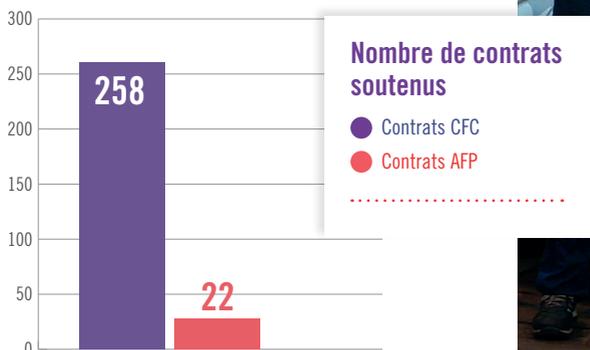


Les entreprises qui touchent une allocation du Fonds peuvent également bénéficier du dispositif de **coaching CLEF – Genève** dispensé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).



DEMANDES SOUTENUES

Le Fonds d'apprentissage a soutenu 188 entreprises et 27.2% de l'ensemble des nouveaux contrats d'apprentissage conclus en 2017 par une entreprise sise en ville de Genève.



PROFIL DES ENTREPRISES SOUTENUES

Les entreprises soutenues par le Fonds sont principalement :

✓
Des sociétés anonymes.



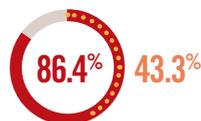
✓
Des entreprises actives dans le commerce et la réparation d'automobiles et motocycles.



✓
Des entreprises ayant moins de 10 employé-e-s en équivalent temps plein (ETP).



✓
Des entreprises qui forment entre 1 et 5 apprenti-e-s, la moitié de celles-ci n'en forment qu'un-e seul-e.



Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter **le rapport d'activité 2017** du Fonds d'apprentissage sur la page : **bit.ly/RAFondsApprentissage2017**

Pour déposer **une demande d'allocation** auprès du Fonds d'apprentissage, rendez-vous sur la page : **www.ville-geneve.ch/fonds-apprentissage**

Contact :

Courriel : fonds.apprentissage@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 22 91